



Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien

Démonstration de désherbage thermique

Jeudi 20 juin 2002 à 14 heures

Lieu de la démonstration : Place du Martray – La Roche-Derrien

Compte rendu

Personnes invitées :

177 personnes invitées par courrier individuel :

- Maires des communes du bassin versant (52 communes)
- Membres du comité de pilotage (93 personnes)
- Partenaires du bassin versant (20 personnes)
- Presse locale

Personnes présentes :

Environ 40 personnes ont assisté à la démonstration.

Elus :

M. NICOLAS Jean, maire de Louannec, président du Comité du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien
M. LE CALVEZ Jean, maire de Minihy-Tréguier, président du syndicat d'eau de Kernévec
M. JESTIN Fañch, maire de Pouldouran
Mme LE BECHEC Janine, présidente de la Communauté de communes du Pays Rochois
Mme AUBRY de MARAUMONT Jeanne, Communauté de communes des trois rivières
M. GAREC Yvon, conseiller général du canton de Bégard
M. LE GRUIEC Ernest, 1^{er} adjoint au maire de la Roche-Derrien
M. BOZEC François, adjoint au maire de Louannec
M. PERSON François, Syndicat d'eau de Kerloazec
M. LURON Patrick, vice-président du Syndicat d'eau du Jaudy

Techniciens :

Mme GUYONNET Marie-Pierre, Service Santé-environnement, DDASS
M. POULOUIN Eric, Communauté de commune du Pays Rochois
M. GADAIX Aurélie, Comité de bassin versant du Léguer
M. TREMEL Jean-Jacques et 2 agents, service technique de Lannion
Mme THOS Patricia, commune de Trézény
M. LE FLOC'H Ronan, commune de Coatréven
M. LE MENNEC Dominique, commune de Minihy-Tréguier
M. HEMEURY Bernard, commune de Louannec
M. L'AUBIN Louis, commune de Plougrescant
M. LE PELLEC Frédéric, commune de Lanmérin
2 agents du Syndicat intercommunal de voirie de Tréguier
Service technique de La Roche-Derrien

Entreprises :

MME, BP 48-51210 MONTMIRAIL (2 techniciens)
M. GAUME Samuel, SAPRONAT, Biopôle du bocage-14410 BURCY

Journalistes :

M. BEREZAY, correspondant local de Langoat, Le Télégramme
Mme LE GROS Véronique, correspondant local de La Roche-Derrien, Le Trégor
Mme LAMETERIE Josianne, correspondant local de La Roche-Derrien, Ouest-France

La liste des personnes présentes n'est pas exhaustive, certaines personnes ayant assisté à la démonstration sans que leur nom ait pu être relevé.

Personnes excusées :

M. LOPEZ Gabriel, vice-président du Conseil régional de Bretagne
M. BOTREL, vice-président du Conseil général des Côtes-d'Armor
M. MER Denis, Conseiller général du canton Lannion
Mme MAUDET Manuella, responsable de la Chartre du Trégor Rural
M. MICHEL Olivier, responsable de la cellule phyt'eau Bretagne Eau pure

A l'initiative du Comité de bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien et la Communauté de communes du Pays Rochois, une démonstration de désherbage thermique a été organisée afin de présenter aux élus et aux personnes concernées par le désherbage communal une technique alternative au désherbage chimique.

Principe du désherbage thermique

Le désherbage thermique consiste à provoquer par choc thermique l'éclatement des cellules de la plante où a lieu la photosynthèse et ralentir son métabolisme. Cette technique nécessite plusieurs passages afin de détruire complètement la plante (environ 8 passages).

Il existe différents types de matériel utilisant ce principe : système à flamme, à rayonnement infrarouge et à vapeur d'eau.

Lors de cette démonstration, les systèmes à flamme et à rayonnement infrarouge ont été présentés.

Intervention de la société MME

Cette société est spécialisée dans le désherbage thermique à infrarouge. Cette technique consiste à chauffer une plaque céramique à 1000°C afin d'obtenir des rayonnements infrarouges. Ces longueurs d'ondes provoquent l'éclatement des cellules de la plante et bloquent ainsi son métabolisme.

Ce système se présente sous différents formats. La largeur de la plaque céramique s'échelonne de 15 cm à 85 cm. Les plaques (15 cm) sont utilisées en lance avec la réserve de gaz portée à dos, les plaques de 50 cm sont montées sur un système à quatre roues qui peut être facilement poussé et les modèles de 85 cm sont tractés par un micro-tracteur. Ces modèles utilisent comme source d'énergie du propane sous forme gazeuse. Selon la consommation de la machine le nombre de bouteilles de gaz diffère et sur les gros engins des réserves de GPL peuvent y être installées. La consommation varie de 3kg/h pour la plaque de 50 cm de largeur à 9kg/h pour la plaque de 85 cm de largeur. Le coût d'utilisation est estimé à 35 €/ha, sachant que la vitesse d'avancement est de 2km/h et 6 km/h pour les engins motorisés.

Le coût du matériel présenté s'échelonne de 150 € H.T. à 21 400 € H.T..

Intervention de l'entreprise SAPRONAT

Monsieur Samuel GAUME, commercial de la société Sapronat, a présenté deux désherbeurs thermiques à flamme : le modèle Diable et le modèle Chaumont.

Le principe est de présenter la flamme à 15-20 cm au-dessus de la plante jusqu'à son affaiblissement, un changement de couleur du feuillage est alors visible. Le but recherché est d'affaiblir le métabolisme de la plante et non de la « carboniser ».

Les deux modèles, Diable et Chaumont sont alimentés au propane à l'aide d'une bouteille. Le modèle Diable est équipé d'une lance et d'un brûleur, il peut être porté à dos ou tracté manuellement. Ce type de matériel permet de désherber ponctuellement. Le modèle Chaumont est composé d'un four à trois brûleurs, il peut en comporter jusqu'à 5 et il est également équipé d'une lance. Ce matériel permet de désherber sur une largeur de 60 cm et d'effectuer un traitement ponctuel.

La consommation est de 3kg de propane/h/brûleur et la vitesse d'avancement est 2km/h pour les deux modèles.

Le coût d'achat est de 600 € H.T. environ pour le modèle Diable. Pour le modèle Chaumont le coût varie de 2800 € H.T à 3200 € H.T., selon le nombre de brûleurs.

Intervention de Monsieur TREMEL – Ville de LANNION

Monsieur TREMEL, chef du service technique de Lannion est venu témoigner sur l'utilisation du désherbage thermique, technique intégrée aux campagnes de désherbage depuis 2001.

La ville de Lannion est équipée d'une plaque à rayonnement infrarouge de 85 cm de largeur et d'une de 50 cm de largeur. Elle utilise également des petits désherbeurs thermiques à flamme.

Selon M. TREMEL, le désherbage thermique est efficace sur les surfaces sablées et pavées, par contre il existe une dégradation sur les surfaces bitumées et sur les surfaces bi-couches endommagées.

Le désherbage thermique sur la Ville de Lannion se compose de 8 passages organisés de la façon suivante : les deux premiers passages sont intercalés d'une semaine, le troisième est effectué trois semaines plus tard et les 5 autres passages sont effectués à un intervalle d'un mois. Cette organisation est nécessaire afin d'obtenir une efficacité maximum du traitement. En effet, il insiste sur le fait que cette technique ne consiste pas à brûler les plantes mais à les détruire en affaiblissant leur métabolisme.

Il précise que le choix d'utiliser le désherbage thermique n'est pas un choix économique mais une volonté de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et de limiter les risques de contamination des points d'eau. Il estime que le désherbage thermique coûte trois fois plus cher que le traitement chimique. Ce surcoût est dû à une main d'œuvre plus importante.